

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/03/2008  
Publication : 14/03/2008



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-3610  
Séance du vendredi 7 mars 2008

### - C 013 - Contrat Cadre Pluriannuel

#### **Contrats d'assainissement avec les Communes de GUNSBACH, MUNSTER, SOULTZEREN, WALBACH, SAINTE-MARIE-AUX-MINES, la Communauté de Communes de la Vallée Noble et le SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne (renforcement hydraulique)**

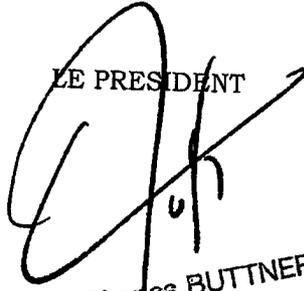
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2006/I - 6<sup>ème</sup>/02 du Conseil Général des 8 et 9 décembre 2005 relative au Budget Primitif Eau (CO1),
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2008/I - 6<sup>ème</sup>/04 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au 4<sup>ème</sup> Contrat Cadre Pluriannuel,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 5 février 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les projets de contrats pluriannuels d'assainissement avec les Communes de GUNSBACH, MUNSTER, SOULTZEREN, WALBACH, SAINTE-MARIE-AUX-MINES, la Communauté de Communes de la Vallée Noble et avec le SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne pour un contrat spécifique « renforcement hydraulique »,
- Autorise le Président du Conseil Général à signer les documents joints au rapport.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER